CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Le HUB formation & compétences
Loire-Atlantique - Mayenne - Maine et Loire - Sarthe - Vendée
www.formation.paysdelaloire.cci.fr

PRÉSENTIEL

Comité Social Economique (CSE)

Réf : 303CE06

Formation économique des membres du CSE (+ de 50 salariés)

3 jours (21h)
Ajouté le 15/06/2022 – Modifié le 26/02/2026

870€ Net de taxe

S'approprier son rôle, sa mission et le fonctionnement du CSE

Objectifs

- Identifier les enjeux et les missions du rôle d'élu d'un CSE
- Identifier les règles applicables en matière de réunions et de consultations du CSE
- Organiser le CSE dans ses missions de consultation et de gestion des œuvres sociales
- Analyser les comptes annuels et la BDESE transmis par l'entreprise

Compétences visées

- Maîtriser les règles de fonctionnement et d'organisation du CSE
- Comprendre les données comptables de l'entreprise

Public

Membres élus du CSE

Prérequis : Aucun pré-requis
Accessibilité: Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.Pour plus d'informations : rendez-vous sur notre page centre de formation.
Délais d'accès : L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement.

Programme

La mise en place du CSE

- Les textes instaurant le CSE
- Les élections du CSE : les collèges, titulaires et suppléants
- Les différentes sources de droit applicables au CSE

CCI LE MANS SARTHE
Le Mans, Formation Continue
02 43 21 58 12

CCI MAINE-ET-LOIRE
Angers, Cholet, Saumur
02 41 20 49 59

CCI MAYENNE
Campus CCI Mayenne, CCI Mayenne
02 43 91 49 70

CCI NANTES ST-NAZAIRE
Saint-Herblain, Saint-Nazaire
02 40 44 42 42

CCI VENDÉE
La Roche sur Yon
02 51 45 32 89

Comité Social Economique (CSE)

Réf : 303CE06

Formation économique des membres du CSE (+ de 50 salariés)

Rôle du CSE en matière de revendication et SSCT

- Rôle commun de tous les CSE quel que soit l'effectif de la structure
- Rappel des attributions en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Les réclamations individuelles et collectives

Organisation du CSE

- La désignation du bureau du CSE (secrétaire, trésorier)
- Le règlement intérieur du CSE
- Les réunions du CSE : périodicité, ordre du jour, déroulé
- La rédaction des procès-verbaux

Les informations à transmettre et les différentes consultations

- Les informations transmises par l'employeur : la BDESE (base de données économique et sociale), les comptes annuels, etc.
- Les 3 consultations obligatoires : situation financière, orientations stratégiques, politique sociale
- Les autres consultations obligatoires : reclassements, fusion et rachat

Les droits et interventions spécifiques du CSE

- Les droits d'expertise
- Le droit d'alerte économique
- La participation aux assemblées générales et aux conseils d'administration

Les moyens du CSE

- La liberté de circulation
- Le crédit d'heures : nombre, règles d'utilisation
- Le local du CSE et le panneau d'affichage
- La protection spéciale contre le licenciement
- Les budgets versés par l'employeur : le budget de fonctionnement et le budget ASC

La gestion des activités sociales et culturelles

- L'organisation des œuvres sociales et les règles applicables
- Les règles URSSAF : les exonérations et les plafonds applicables aux activités sociales et culturelles

Dresser la liste des axes de travail et d'amélioration de chaque CSE

PRÉSENTIEL

Comité Social Economique (CSE)

Réf : 303CE06

Formation économique des membres du CSE (+ de 50 salariés)

L'entreprise dans son environnement

- Les différentes structures juridiques des entreprises : forme juridique notion d'établissement, de groupe
- L'obligation d'établir des comptes annuels et de les transmettre aux associés et au CSE

Comptes annuels : le contenu

- Bilan : le patrimoine de la structure :
  - Les actifs : immobilisations et l'actif circulant
  - Les passifs : capitaux propres et les dettes
- Compte de résultat : l'analyse des produits et des principales charges

L'analyse de la rentabilité

- Les indicateurs de rentabilité : les soldes intermédiaires de gestion
- L'analyse de la masse salariale et du partage de la valeur

Préparer la consultation sur la situation financière

- Repérer les postes clés dans les comptes annuels et la BDESE
- Préparer la consultation sur la situation économique et financière

Possibilité d'analyser des comptes annuels amenés par les participants

Conditions de délivrance des formations CSE

Les formations des membres du Comité Social et Economique sont dispensées :
- soit par des organismes figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé du travail selon la procédure prévue à l'article R. 2145-3 (agrément national),
- soit par des organismes agréés par le préfet de région selon la procédure prévue à l'article R. 2315-8.

Dates & lieux

19, 20 janvier et 03 février 2026
Le Mans
€ 870.00

04, 05 et 11 mai 2026
Laval

PRÉSENTIEL

Comité Social Economique (CSE)

Réf : 303CE06

Formation économique des membres du CSE (+ de 50 salariés)

- 870.00
- 01, 02, 11 juin 2026
  Angers
  870.00
- 15, 16 et 17 juin 2026
  Cholet
  870.00
- 07, 08 et 23 septembre 2026
  Angers
  870.00
- 14, 15 et 16 septembre 2026
  Le Mans
  870.00
- 28, 29 septembre et 05 octobre 2026
  La Roche sur Yon
  870.00
- 26, 27 novembre et 07 décembre 2026
  Nantes / St-Herblain
  870.00

Les points forts

Une offre riche et diversifiée de plus de 300 formations sur des thématiques très ciblées. Une équipe à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets formation !

Retrouvez tous nos indicateurs de satisfaction et de performance sur nos pages centres de formation.

Modalités pédagogiques

Le formateur apporte non seulement des notions théoriques mais également un accompagnement des stagiaires vers l'acquisition des compétences et leur validation par la pratique.

Comité Social Economique (CSE)

Réf : 303CE06

Formation économique des membres du CSE (+ de 50 salariés)

De ce fait, le déroulement des formations inclut des travaux : en sous-groupes, de préparation d'exposés, de mises en situation, des exercices d'application, des ateliers de travail.

Équipe pédagogique : Les formateurs CCI FORMATION sont sélectionnés en cohérence avec les méthodes pédagogiques que nous encourageons. Ils sont référencés sur la base de leur expertise dans leur domaine d'intervention et leur capacité à partager leur expérience au travers de solutions concrètes et opérationnelles.
Méthodes : Les CCI des Pays de la Loire vous accueillent en proximité dans leurs établissements de formation. Nos équipements, conçus pour répondre à l'ensemble des thématiques de formation proposées, offrent un cadre d'apprentissage agréable, performant et stimulant.Découvrez sur nos pages centres de formation, la présentation détaillée de nos infrastructures. Les CCI Pays de la Loire sont équipées de la plateforme m@formation, dont l'objectif est d'améliorer l'expérience apprenante de nos stagiaires et d'enrichir nos formations en présentiel.•   Un accès personnalisé aux documents administratifs et pédagogiques•   Une ergonomie simple et adaptée•   Des parcours conçus avec des modalités synchrones et asynchrones

Validation/Certification

Un positionnement est réalisé en début de formation.A l'issue de la formation, les acquis de connaissances du participant seront évalués au regard des objectifs de la formation (QCM – quizz – mise en situation ...).Une attestation de fin de formation pourra être remise au stagiaire à l'issue de la formation.Les dispositions légales relatives au Comité Sociale et Economique sont régies par les articles L 2311-1 à L2317-2 du code du travail.